## OO/HO BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2010-<u>053</u>/PRES/PM/MAECR/MJ/MPDH/MEF portant ratification du protocole facultatif à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants adopté à New York le 18 décembre 2002.

Visa efrico 19

## LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

**VU** la Constitution ;

- VU le décret n° 2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre;
- VU le décret n°2008-517/PRES/PM du 03 septembre 2008 portant remaniement du Gouvernement;
- VU la loi n° 042-2009/AN du 03 novembre 2009 portant autorisation de ratification du protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants adopté à New York le 18 décembre 2002;
- VU l'avis juridique n° 2009-036/CC du 07 août 2009 sur la conformité à la Constitution du 02 juin 1991 du protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants adopté à New York le 18 décembre 2002;
- VU le décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement;

## **DECRETE**

ARTICLE 1: Est ratifié le protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants adopté à New York le 18 décembre 2002.

## **ARTICLE 2**:

Le Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale, le Ministre de la justice garde des sceaux le Ministre de la promotion des droits humains et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 11 février 2010

Blaise COMPA

Le Premier Ministre

Tertius ZONGO

Le Ministre de la justice garde des sceaux

Zakalia KOTE

Le Ministre de la promotion des droits humains

Salamata ŠAWADOGO/TAPSOBA

Le Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale

Bédouma Alain YODA

Le Ministre de l'économie des finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Bembank